

Dois-je Pardoner à un Impénitent ?

LE PARDON PEUT ÊTRE UN exercice DIFFICILE à pratiquer, mais c'est une qualité de caractère indispensable, qualité qui doit être continuellement cultivée tout au long de la vie. Être impitoyable, c'est se plier à la vieille nature que les Écritures demandent au croyant d'abandonner ; être impitoyable c'est nourrir les désirs de la chair. Les membres du personnel, les amis et la famille trouvent attirants les gens aimables et indulgents ; donc cultiver cette qualité vous sera d'une grande aide.

Dans l'environnement compétitif, incontrôlable actuel pour remporter les élections, il est presque garanti que beaucoup de fausses choses seront dites sur vous — et il est trop facile de finir par prendre ses affaires et de s'en aller. Moi aussi, j'ai eu à faire face aux fausses rumeurs qui ont été dites sur moi dans le passé ; nous désirons tous être aimés, nous désirons tous protéger notre réputation, mais pourtant nous vivons dans un monde déchu où la jalousie et l'envie existent. Et maintenant, avec l'avènement d'Internet, une autre personne peut en fait acheter votre nom et le transformer en site Web et publier tout ce qu'ils veulent sur vous ! Comment gérez-vous de telles choses ?

Un agent public a même prêché le contraire du pardon : « Ne vous fâchez pas ; vengez-vous juste ». Mais ne pas pardonner, c'est comme stocker des ordures avariées : cela commence à dégager une mauvaise odeur dans toute votre maison ! Non seulement il est difficile pour les autres de passer du temps avec quelqu'un qui sent le vitriol, mais entretenir et cultiver un désir de vengeance mettra de l'ombre sur votre relation avec Dieu.

Ainsi donc, examinons ce que les Écritures enseignent sur cette qualité biblique essentielle — et surtout si nous devons pardonner à un impénitent.

I. INTRODUCTION

Il sera déroutant de chercher à travers les passages bibliques suivants, ceux parlant du pardon sans d'abord comprendre et clarifier la différence entre un passage de la position en Christ et un passage sur la pratique des vérités du Christ. Le contexte indique auquel des deux un écrivain de Bible se réfère-t-il. J'entends par une vérité *positionnelle* dans le contexte de cette étude le fait que : les croyants soient à jamais justifiés en vertu de leur *position* devant Dieu, quand par la foi, ils placent leur confiance en Christ et en son œuvre achevée à la croix pour leur salut. La permanence du pardon du Christ est toujours assurée. Le croyant est dit « scellé » en Lui, et *rien ne pourra nous séparer de l'amour de Dieu* (cf. Éphésiens 1:13 et Romains 8:38-39). En conséquence, en vertu du positionnement envers Dieu, on est pardonné à jamais pour avoir placé sa confiance en Christ.

Mais en plus de la vérité *positionnelle*, l'auteur des Écritures, Dieu lui-même, parle de *pratiquer* les vérités. Par exemple, dans le livre d'Éphésiens, les trois premiers chapitres traitent des vérités *positionnelles* comme citée plus-haut. Puis, au début du chapitre 4, l'apôtre Paul change

d'orientation en parlant de la *pratique* des vérités : quelles sont les implications dans la vie du croyant à la lumière des vérités *positionnelles* évoquées précédemment ?

Au sujet de cette étude biblique, le point est le suivant : ceux qui sont *positionnellement* pardonnés et scellés en Christ, ne doivent-ils pas pratiquer le pardon avec les autres ? Le but ultime est celui-ci : pardonner aux autres, c'est être à l'image du Christ ! le contraire, serait une incohérence entre ses croyances chrétiennes et ses actions. Si j'ai été *positionnellement* pardonné par Dieu, ne devrais-je pas *pratiquer* le pardon envers les autres ? C'est un point simple mais profond à souligner en introduction d'une telle étude. En résumé de l'introduction, le mot *pardon* est utilisé à la fois dans un sens *positionnel* et *pratique* dans toute la Bible. Cette distinction aidera grandement notre compréhension de ce qui suit.

II. LE MANDAT DE PARDONNER

A. L'EXEMPLE DE LA VIE DE JESUS CHRIST

La crucifixion du Christ était une illustration incomparable de l'ultime injustice : le monde ne verra jamais une plus grande contradiction entre la vie de Jésus et le châtement horrible qu'il a reçu. En conséquence, Jésus a donné un exemple profond par sa gracieuse réponse à la maltraitance flagrante dont il a fait l'objet. Prenons note de ce qui est écrit dans le livre de Luc 23:34 :

« *Et Jésus dit : Père, pardonne-leur, car ils ne savent ce qu'ils font. Et ayant fait le partage de ses vêtements, ils tirèrent au sort.* » (FRDBY)

Jésus a prononcé ces paroles pendant qu'on riait et se moquait de lui ! Une telle réponse montre non seulement sa divine grâce et son habilitation, mais sa compassion sans bornes et son pardon typique. Le but est de comprendre :

CHRIST EST NOTRE EXEMPLE À SUIVRE DEVANT L'ÉPREUVE DU PARDON, QUELLE QUE SOIT L'INJUSTICE QUE L'ON AURAIT SUBIE

Être à l'image du Christ, c'est répondre à l'injustice avec une préoccupation personnelle envers son auteur. C'est « *aimer ses ennemis* » et « *c'est vous faire regarder les autres comme étant au-dessus de vous-mêmes.* » (Matthieu 5:44 ; Philippiens 2:3). Seul le Saint Esprit habitant en nous peut nous permettre de poser des actes personnels inhabituels et contre-intuitifs ! Chacun de nous dispose encore de sa nature pécheresse désirant se nourrir de vengeance. Voici donc l'ultime, divin et puissamment profond exemple de ce que signifie être un chrétien prompt à pardonner.

B. NOTIONS DE PARDON DE LA VIE DE JÉSUS

Dans Marc 11:25, Jésus élabore le mandat de pardonner. La vérité de ce passage est facile à voir : si un croyant ne possède pas un esprit de pardon envers les autres, ce sera nuire à sa relation avec Dieu.

« Et, lorsque vous êtes debout faisant votre prière, si vous avez quelque chose contre, quelqu'un, pardonnez, afin que votre Père qui est dans les cieux vous pardonne aussi vos offenses. »

Ce passage ne suggère pas que la position du croyant en Christ est compromise pour ne pas avoir eu à pardonner à une autre personne. Ce passage enseigne plutôt ceci :

VIVRE QUOTIDIENNEMENT DANS LES CONFLITS ROMPRA VOTRE COMMUNION AVEC CHRIST

Jésus dit que le bienfait du fait de pardonner à quelqu'un ne concerne pas seulement la restauration de la relation avec cette personne, mais permet aussi la proximité avec Dieu. Dans un passage similaire lié à la pratique de la vérité (par rapport à la position) 1Jean 1:9 déclare : *Si nous confessons nos péchés, il est fidèle et juste pour nous pardonner nos péchés et nous purifier de toute iniquité.* Ce passage aussi, dans son contexte, est lié à la vie quotidienne du croyant : il ne suggère pas que tout manquement à confesser ses péchés après avoir été sauvé mènera à la perte de son salut. Il nous apprend plutôt que tout manquement affecte notre communion avec Christ. Ces deux passages de Marc 11:25 et 1Jean 1:9 expriment les mêmes réalités liées à la marche quotidienne, ou aux pratiques du croyant. Ces passages nous enseignent que pardonner aux autres et confesser nos péchés après avoir été sauvé affectera notre relation avec Dieu et avec notre prochain. Ceci est une notion importante du pardon concernant le mandat de Dieu d'être des individus prompts à pardonner. (Si l'un de ces passages devaient être interprétés pour signifier que l'on pourrait perdre son salut, cela serait contradictoire aux déclarations claires d'Éphésiens 1:13 et Romains 8:38-39.)

C. VOTRE CAPACITÉ ET POUVOIR A PARDONNER

Au lieu de continuer à nourrir le ressentiment et à chercher à rendre «la monnaie de sa pièce » ou une vengeance personnelle, Prêtez attention à l'intention de Jésus dans son interaction avec Pierre dans Matthieu 18:21-22:

« Alors Pierre s'approcha de lui, et dit: Seigneur, combien de fois pardonnerai-je à mon frère, lorsqu'il péchera contre moi? Sera-ce jusqu'à sept fois ? Jésus lui dit : Je ne te dis pas jusqu'à sept fois, mais jusqu'à septante fois sept fois. »

Il est facile de voir ce que recherchait Pierre ; il voulait savoir à quel moment il pourrait se venger. Jésus répond en révélant la nature et un attribut de Dieu lui-même, soulignant le principe divin et une qualité indispensable du caractère, une disposition personnelle à pardonner. Les croyants, grâce à la capacité que vous avez reçue du Saint Esprit habitant en vous, vous êtes dotés d'un Esprit infini de clémence et d'une grâce de pardonner personnellement aux autres ! Quand vous êtes venus à Christ, le gracieux Saint-Esprit a élu domicile dans votre cœur ; et il est appelé le *Consolateur* (cfr. Jean 14:16 ; 16:7). Êtes-vous en train de vivre conformément à votre position en Christ ? Lorsque vous ripostez aux offenses, n'éteignez-vous pas la nature que le Saint-Esprit veut exsuder en vous comme Ambassadeur du Christ ? Il est donc théologiquement incongru pour tout croyant de dire « Je ne suis pas une personne très indulgente. » Oh bien sûr vous l'êtes ! C'est juste que vous ne choisissiez pas de vivre selon votre nouvelle nature en Christ. Au lieu de cela, vous choisissiez de satisfaire votre vieille nature charnelle qui veut être nourrie par la désobéissance aux vérités de Dieu.

III. LES MÉCANISMES POUR ATTEINDRE LA JUSTICE

Le premier point de cette étude montre clairement que les croyants devraient imiter l'attribut du Christ du pardon. Le croyant est mandaté, commandé de pardonner personnellement aux autres.

Cependant, la question que la plupart des croyants se posent est : dois-je pardonner à un impénitent ? C'est aussi la question que se posait Pierre dans le passage précédent. Par sa réponse, Jésus nous a assigné un mandat perpétuel du pardon personnel, mais en cela, Il n'aborde pas la liberté de rechercher la justice institutionnelle (si besoin est) telle qu'elle est révélée ailleurs dans les Écritures (cf. Romains 13:4).

Alors que les Écritures ne laissent aucune place aux représailles personnelles, elles autorisent à chercher la justice institutionnelle. Ce qui suit aidera à clarifier cette distinction.

A. PAR L'EXERCICE DU GOUVERNEMENT

En considérant la réponse *Dois-je Pardonner un Impénitent ?* Tournons notre attention à une meilleure compréhension des desseins de Dieu et les raisons pour lesquelles le gouvernement civil a été institué. Mais notez d'abord Romains 12:18 et 19:

« S'il est possible, autant que cela dépend de vous, soyez en paix avec tous les hommes. Ne vous vengez point vous-mêmes, bien-aimés, mais laissez agir la colère ; car il est écrit : A moi la vengeance, à moi la rétribution, dit le Seigneur. »

La première phrase de ce passage de Paul souligne la même idée développée dans le premier point : les croyants doivent avoir *un sens personnel* du pardon. Mais remarquez la deuxième partie de ce passage. A l'instar de Jésus dans Matthieu 18:21-22 (mentionné dans la première partie de cette étude biblique), Paul dans ce verset de Romains 12 n'élimine pas la possibilité de vengeance (c.-à-d. une justification par rapport à une faute commise). En fait il spécifie comment il doit être accompli.

C'EST A DIEU D'EXERCER LA VENGEANCE —ET NON Á L'INDIVIDU QUI A ETE LESÉ

Comment Dieu parvient-il à exercer la vengeance ? Prêtons attention aux derniers versets de ce passage, Romains 13:4 (gardez à l'esprit que les divisions des chapitres de la Bible ne sont pas inspirées, elles ont été ajoutées plus tard par des hommes et n'indiquent pas nécessairement un sujet ou une pensée différente). Paul déclare ici que l'institution gouvernementale est *le vengeur* [de Dieu] *qui fait abattre la colère sur celui qui pratique le mal*. Une grande clarté s'ajoute ici par rapport à notre compréhension du pardon :

Oui, le chrétien a pour mandat de toujours garder le sens du pardon et de ne pas courir après sa propre vengeance pour toute injustice subie : tel est plutôt le devoir du gouvernement civil. C'est dans ce flux de pensées que Dieu dit : *« Je vengerai »*. Comment Dieu venge-t-il ? En faisant recours au représentant qu'il a ordonné : le gouvernement civil. On peut espérer en la promesse de Dieu à

faire justice — c'est-à-dire si la partie lésée est prête à s'en remettre à Dieu par le biais de la justice institutionnelle, et d'être patiente. Voici donc un principe d'équilibre relatif au sens du pardon personnel :

DIEU S'ATTEND À CE QUE LES INDIVIDUS PARDONNENT LES INJUSTICES MAIS SI BESOIN EST LES RESOUDRE VIA LE GOUVERNEMENT CIVIL

En tant qu'élu politique, vous êtes bien conscient de votre devoir à maintenir l'une des principales responsabilités du gouvernement mandatées par Dieu : de rendre « Justice à tous » dans un monde déchu (comme le serment d'allégeance américain le déclare à juste titre). Le gouvernement civil doit être manifestement la représentation de l'attribut de Justice de Dieu. En cela, Dieu est typiquement rempli du sens de pardon et de justice, Il espère ainsi voir ses attributs être incarnés (sens du pardon et justice) dans Son institution et ses dirigeants ! Le Livre des Romains ne dispense pas seulement une grande doctrine, mais enseigne également une formidable théologie pratique, laquelle instruit un individu lésé sur la manière d'accorder son pardon et aussi d'obtenir gain de cause par la justice institutionnelle — tous entre plusieurs contres l'un l'autre (12:18 à 13:4) !

Enseigner les chrétiens à pardonner et à oublier, et à ne pas exiger que justice soit faite, c'est enseigner une vérité biblique à moitié. Et, de tels enseignements suscitent des doutes sur le dessein de Dieu pour le gouvernement civil qui est de manifester Son attribut de justice (cf. 1 Pierre 2:13-14 ; Romains 13:1-5).

B. PAR L'ATTITUDE D'UN INDIVIDU

L'attitude que nous recommandons Dieu envers les personnes qui nous ont offensés est élaboré dans le passage suivant de Romain 12:20

« Mais si ton ennemi a faim, donne-lui à manger ; s'il a soif, donne-lui à boire ; car en agissant ainsi, ce sont des charbons ardents que tu amasseras sur sa tête. »

Paul fait très probablement référence à une ancienne coutume égyptienne où ceux qui voulaient afficher leur contrition en public portaient une casserole de charbons ardents sur leur tête, symbolisant la douleur de leur culpabilité et de leur honte. Ce passage révèle une seconde forme de récompense pour ceux qui causent du tort aux autres : en plus de l'appel aux autorités civiles par les parties lésées pour obtenir justice, ce passage enseigne, que le pardon ne profite pas seulement à celui qui l'accorde, mais en plus sert à couvrir de honte l'auteur de l'offense.

Dans le passage ci-dessus de Romains 12:20, Paul évoque cette idée de couvrir de honte et de culpabilité quelqu'un en lui accordant publiquement le pardon selon Proverbes 25:21-22. Dans ce passage du livre des Proverbes, le roi Salomon explicitement énonce de la même manière le même principe à son fils Roboam comme le mentionne Paul aux croyants de l'Église de Rome. Mais dans le passage de Proverbes, le Roi ajoute une parole que Paul dans Romains, laisse juste supposer : *Et l'Éternel te récompensera.*

Ceci expose les moyens de Dieu à parvenir à la repentance et à la réconciliation avec son prochain en usant de la honte en Public. Salomon a dit que le *Seigneur récompensera* ceux qui couvrent un offenseur de honte tel qu'Il le veut. Gardez ainsi à l'esprit la façon dont l'un couvre de honte l'autre et obtient la faveur de Dieu : c'est par son choix de pardonner à l'offenseur ! Ce sont deux excellentes raisons que vous devriez vous inculquer tel que vous luttez contre votre vieille nature pécheresse qui veut tant faire souffrir et se délecter de vengeance.

C. COMBINER LES DEUX MÉCANISMES

Dans Matthieu 18:23-33, Jésus raconte une parabole (connu sous le nom de la parabole du Roi) qui sert à illustrer la tension entre l'usage des outils du pardon personnel et l'implication ultérieure, si nécessaire, de l'autorité institution-nelle afin d'obtenir justice contre un parti impénitent. Dans cette parabole un Roi pardonne à un serviteur qui lui avait causé du tort et surtout qui lui devait beaucoup d'argent ; mais le serviteur pardonné n'a pas eu le même traitement à l'égard d'un autre serviteur qui lui avait causé du tort et lui devait aussi beaucoup. Voici une partie de la parabole :

« . . . Après qu'il fut sorti, ce serviteur rencontra un de ses compagnons qui lui devait cent deniers. Il le saisit et l'étranglait, en disant : Paie ce que tu me dois. Son compagnon, se jetant à terre, le suppliait, disant : Aie patience envers moi, et je te paierai. Mais l'autre ne voulut pas, et il alla le jeter en prison, jusqu'à ce qu'il eût payé ce qu'il devait. Ses compagnons, ayant vu ce qui était arrivé, furent profondément attristés, et ils allèrent raconter à leur maître tout ce qui s'était passé. Alors le maître fit appeler ce serviteur, et lui dit : Méchant serviteur, je t'avais remis en entier ta dette, parce que tu m'en avais supplié ; ne devais-tu pas aussi avoir pitié de ton compagnon, comme j'ai eu pitié de toi? Et son maître, irrité, le livra aux bourreaux, jusqu'à ce qu'il eût payé tout ce qu'il devait. C'est ainsi que mon Père céleste vous traitera, si chacun de vous ne pardonne à son frère de tout son cœur ».

L'idée principale de cette parabole est que si Dieu vous a pardonné (vérité positionnelle), vous devez être prêt à pardonner aux autres (pratique de la vérité). Mais cela sert aussi à mieux comprendre l'autre point évoqué dans l'étude : le Roi possédait à la fois le sens du pardon (dans la première partie de la parabole) et (dans la partie ultérieure de la parabole) une volonté d'impliquer l'autorité institutionnelle si nécessaire afin que justice soit faite.

Le sens du pardon du Roi est souligné dans le verset 32 : *« je t'avais remis en entier ta dette, parce que tu m'en avais supplié »*. L'inférence dans cette parabole se traduit par le fait que le roi ait initialement perçu (incorrectement) l'esclave contrit de son péché, et cherchant la réconciliation, c'est alors qu'il l'a pardonné. Mais en réalité, l'esclave était loin de faire autant pour son compagnon ! Si dès le départ, le Roi savait que le cœur de son serviteur était dur et récalcitrant par rapport aux torts qu'il avait commis (il était un si pauvre personnage qu'il s'en prenait à son *compagnon*) il aurait probablement fait plus tôt ce qu'il a fini par faire plus tard. En somme, l'esclave s'est révélé être un trompeur et individu brutal.

Une fois que la conduite sournoise, manipulatrice et offensante du serviteur a été constatée, le Roi a employé des moyens institutionnels pour rendre justice (cf. v. 34). Le Roi malgré son sens du pardon n'a pas ménagé d'efforts à employer des moyens légaux pour parvenir à la réconciliation. La

même sagesse et la perspicacité devraient caractériser chaque croyant — et servir à l'informer sur la façon de traiter correctement les personnes impénitentes. Au travers, Jésus enseigne aussi qu' :

IL Y A UNE TENSION ENTRE AVOIR UN SENS PERSONNEL DU PARDON ET LE RECOURS A LA JUSTICE.

La parabole du Roi est à la fois descriptive et illustrative de ces vérités imbriquées l'une après l'autre, enseignées dans les Écritures. D'une part, on a l'instruction d'Éphésiens 4:32 et d'autre part, Romains 13:4 :

« Soyez bons les uns envers les autres, compatissants, vous pardonnant réciproquement, comme Dieu vous a pardonné en Christ. »

« Mais si tu fais le mal, crains ; car ce n'est pas en vain qu'il (le gouvernement civil) porte l'épée, étant serviteur de Dieu pour exercer la vengeance et punir celui qui fait le mal. »

Chaque croyant doit être caractérisé par *la bonté et la compassion* ; ces attitudes sont synonymes du sens du pardon (cf. Colossiens 3:12-13). Mais en même temps, le croyant comprend que « Le gouvernement ne tient pas l'épée en vain ». Il y a une raison pour laquelle Dieu a institué un gouvernement civil : c'est de manifester la justice de Dieu (bien que pas de manière parfaite) dans un monde déchu. Malheureusement, il y en a de ceux qui « *spiritualisent* » ce but du gouvernement civil mandaté par Dieu, croyant que Dieu voudrait seulement qu'ils pardonnent et essayent d'oublier — plutôt que d'utiliser Ses moyens institués, son autorité institutionnelle, afin de parvenir également à la justice. N'acceptez pas moins que ce qui est prévu par Dieu pour remédier à un tort.

LA PASSIVITÉ N'EST PAS À ÊTRE ASSIMILÉE A UN NIVEAU SUPÉRIEUR DE SPIRITUALITÉ AU POINT DE VOIR LE PARDON OCCULTER LA JUSTICE

Parfois, la passivité et le pardon sont des dissimulations spiritualisées faute de courage de lutter pour que justice soit faite.

D. PAR LE RECOURS D'UN ARBITRE PIEUX

Dans 1 Corinthiens 6:1-8, Paul identifie d'autres moyens supplémentaires pour obtenir justice, spécifiquement en ce qui concerne les croyants qui expriment leur désaccord sur des petites questions à caractère civil (par opposition aux affaires criminelles), c'est-à-dire que les croyants devraient essayer toujours de résoudre leurs différends mineurs (cf. vs. 2) sans faire recours au gouvernement civil /tribunaux laïques.

E. RÉSUMÉ DES MECANISMES POUR OBTENIR JUSTICE

Dieu s'attend-il à ce que vous pardonniez à quelqu'un qui est impénitent ? Oui. On ne devrait pas garder des rancunes internes — même si le parti offenseur n'a pas tenté de s'excuser ou de normaliser les choses ; intérieurement, nous devons nous libérer des offenses, peu importe l'attitude ou la réaction de l'offenseur. Nous avons mentionné dans le premier point de cette étude que le croyant doit être caractérisé par un sens personnel permanent du pardon ; il ou elle a pour mandat de

pardonner. Mais d'un autre côté, le pardon ne concilie pas l'injustice d'un autre. Et d'ailleurs, Dieu a mis en place un mécanisme qu'il a institué et équipé dans un monde déchu, Il l'appelle le gouvernement civil avec pour vocation de juger et punir les mauvaises actions.

IL DOIT TOUJOURS Y AVOIR REPARATION QUAND LA JUSTICE SONT VIOLÉE

Sur la croix, le Christ a simultanément pardonné et satisfait notre violation de Ses règles, justifiant la position du croyant, sa relation verticale avec Dieu. Mais dans le monde horizontal des relations interpersonnelles, on compte deux étapes à accomplir : pardonner puis obtenir justice. En conséquence, on a besoin personnellement de pardonner tout en cherchant sagement des voies et moyens pour confondre tout injustice. A l'instar de l'œuvre du Christ à la croix, parvenir dans un sens horizontal, au pardon personnel et à la justification sert à manifester le caractère et les attributs de Dieu dans notre monde. Alors que certains n'ont pas besoin de la voix de l'autorité institutionnelle pour faire montre de sensibilité quant à la réparation de leur tort, d'autres par contre en ont besoin. En fait, Jésus en a parlé en Matthieu 5:25 :

« Accorde-toi promptement avec ton adversaire, pendant que tu es en chemin avec lui, de peur qu'il ne te livre au juge, que le juge ne te livre à l'officier de justice, et que tu ne sois mis en prison. »

La simple menace d'utiliser l'autorité institutionnelle pour obtenir justice sert souvent à la réconciliation sans recourir à la participation du gouvernement civil. Dieu souhaite que les malfaiteurs craignent l'autorité du gouvernement civil (donc en tant qu'agents publics, assurez-vous qu'ils le fassent !) et ce qu'il est capable de leur faire s'ils acceptent ou refusent de concilier un acte répréhensible. Il va sans dire qu'un système judiciaire fort mis en place et maintenu par les autorités gouvernementales civiles est une composante irremplaçable pour parvenir à la fois à la justice et à une conduite ordonnée dans un monde déchu.

IV. LES MOYENS POUR EXERCER LE SENS DU PARDON

L'un des attributs de Dieu est qu'il aime même ses ennemis. Cet amour universel se manifeste dans Sa bénédiction aveugle accordée à toute l'humanité. Théologiquement, on parle de grâce commune. Il s'ensuit alors pour que les croyants reflètent de plus en plus les attributs de Dieu dans un monde déchu, nous devons aussi aimer nos ennemis. Prenons en compte l'instruction de Jésus à propos du pardon dans le commandement de Matthieu 5:44:

« Mais moi, je vous dis : Aimez vos ennemis, bénissez ceux qui vous maudissent, faites du bien à ceux qui vous haïssent, et priez pour ceux qui vous maltraitent et qui vous persécutent, »

Joseph a sans aucun doute affiché cette conduite de pardon selon les écrits de Genèse 45:5-11 où il accueille à nouveau ses frères qui l'ont trahi. Matthieu et la Genèse illustrent tous deux la nécessité d'une grande maturité spirituelle et le besoin pour le croyant de continuer à grandir dans le pardon

— ce qui est un exercice rigoureux qu'il doit choisir afin de devenir plus chrétien dans un monde déchu.

V. CONCLUSION

Ce qui motive et permet la croissance du croyant dans le pardon c'est la raison suivante : le croyant a le sentiment interne d'avoir été béni par Dieu (cf. Prov.25:21-22) si pour aucune autre raison, sachant qu'il a été appelé par Dieu et mis à part par lui à réaliser ses saints desseins dans un monde déchu. Que l'assurance et l'acuité de cet appel vous donne la force intérieure d'agir à l'image du Christ face à l'injustice. C'est votre position en Christ qui vous donne les moyens de pardonner et de chercher la réconciliation même avec vos pires ennemis que le Saint-Esprit désire que vous pardonniez en obtenant justice? [cm](#)